

Paris, le 13 janvier 2020

Défense de nos retraites : La FFMKR poursuit sans relâche les négociations

A l'instar d'autres professions, la FFMKR subit de plein fouet cette réforme des retraites car sa caisse de retraite est autonome, autofinancée, possède un rendement correct et des réserves. Par conséquent, pour l'instant, elle contribue largement à la compensation nationale en reversant une « quote-part » de solidarité.

Cependant, soucieuse de préserver un système de retraite solidaire et pérenne pour les générations à venir, la FFMKR a pris le parti de s'asseoir à la table des discussions pour connaître les enjeux et l'impact du projet de réforme des retraites, basé initialement sur le principe d'un **régime unique et équitable**, impliquant une réforme **systemique** et **paramétrique**.

La réforme systemique : le Régime Universel (RU) sera un système à points. Cette réforme ne change rien à ce que connaissent déjà les Masseurs-Kinésithérapeutes (MK), puisque nous sommes déjà dans un système à points à la CARPIMKO. La nouveauté est : 1€ cotisé, ouvre les mêmes droits acquis pour tous les travailleurs.

La réforme paramétrique : agit sur les variables d'ajustement, c'est-à-dire essentiellement, taux et durée de cotisation.

-**un taux de cotisation identique pour tout le monde** (environ 28%, contre 17% pour les MK dans le régime actuel).

-**une durée de cotisation identique pour tous** (43 années)

La retraite est un dossier complexe de technique et de chiffres, ne facilitant pas les échanges en toute confiance.

Dans ce contexte la FFMKR dans ses discussions avec le HCRR a revendiqué les garanties suivantes :

- Une compensation totale de l'augmentation des cotisations prévue.
- Le maintien de la gestion des réserves de la CARPIMKO et le choix de leur usage par les professionnels les ayant constituées.
- Le maintien de la participation de l'Assurance maladie à la cotisation Avantage Social Vieillesse.
- Le maintien du niveau de nos pensions de retraite dès l'entrée dans le nouveau dispositif.
- Un rôle fort des praticiens de santé dans la gouvernance.

N'alimentant pas la peur sur la réforme des retraites par des propos populistes, nous n'intéressons pas les médias mais nous continuons à travailler en interpro, en étant reçu régulièrement par Matignon et le Ministère des Solidarités et de la Santé.

Pour autant, comment poursuivre les négociations dans un climat de confiance lorsque de façon unilatérale, le HCRR diminue l'abattement de l'assiette globale de cotisation, sans apporter de réponses claires à nos demandes ?

La FFMKR insiste de nouveau sur son attachement à voir ses revendications aboutir et a fixé les limites au-delà desquelles elle ne négociera plus, à savoir :

- La diminution de l'abattement de l'assiette globale de cotisation d'un tiers,
- L'annonce selon laquelle le taux d'abattement de l'assiette globale ne serait pas gravé dans la loi d'habilitation,
- La conservation des réserves par les professionnels qui les ont constitués et un libre arbitre pour en disposer.

Poursuivant son combat en faveur de notre profession, la FFMKR attend fermement une résolution et des **GARANTIES** concernant ces points de blocage lors de la séance de négociations qui se tiendra le 15 janvier prochain.

En ce sens, la FFMKR rencontrera à nouveau la Ministre des Solidarités et de la Santé, Madame Agnès BUZYN, avant le dépôt de projet de loi devant le Parlement.

Faute de réponses concrètes et satisfaisantes à ces revendications, la FFMKR appellera tous ses membres ainsi que l'ensemble de la profession à rejeter ce projet de réforme.

Contact Presse :

Richard DANA

Délégué général

06 29 69 28 13

r.dana@ffmkr.org